



TEXTE LÉGAL DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC COMMUNE DE SAINT-MARSAL

EXPLOITATION DU CAFÉ RESTAURANT « Le Relais »

- **Identification de l'organisme** : Commune de Saint-Marsal
- **Objet** : Gérance du café restaurant-restaurant scolaire
- **Nature de la convention et procédure de passation** : convention de délégation de service public, procédure simplifiée.
- **Durée** : 3 ans
- **Date limite de réception des candidatures** : 14 décembre 2021 à 17 heures.
- **Lieu où l'on peut consulter le dossier et obtenir des renseignements** : Mairie de Saint-Marsal : tél 04-68-39-41-14, courriel : mairie.saint-marsal@wanadoo.fr, site internet du village : mairie-saintmarsal.fr
- **Modalités d'envoi des candidatures** : les dossiers seront déposés contre récépissé ou expédiés en recommandé avec accusé de réception à l'attention de : M. **le Maire de Saint-Marsal**, 2, carrer del Panader 66110 Saint-Marsal. Sous double enveloppes cachetées. L'enveloppe intérieure portera la mention « offre pour la délégation de service Café restaurant « Le Relais » Ne pas ouvrir » et contiendra l'ensemble des documents demandés à l'article 3a du règlement de consultation.

Date d'envoi à la publication : 4 octobre 2021